

# PAPI complet Cannes Pays de Lérins

Date Labellisation : 03/07/2020

Durée (période) : 2021 – 2026

- **1 – Bassin versant concerné**

Bassin versant de la Siagne, de la petite et de la grande Frayère

- **2 – Organisation de la maîtrise d'ouvrage du PAPI**



→ **Maître d'ouvrage pilote** : CA Cannes Pays de Lérins

→ **Statut juridique** : EPCI à fiscalité propre

→ **Adresse** : Place Bernard-Cornut-Gentille CS 50044  
06414 Cannes Cedex

- **3 – Montant total du projet : 56 951 000 €**

## Financeurs principaux

→ Collectivités maîtres d'ouvrage : 23 605 600 €

→ État : 25 557 500 € (dont 390 000 € sur le BOP 181 et 25 167 500 € au titre du FPRNM)

## Autres cofinancements :

→ Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse :  
1 759 500 €

→ Département des Alpes-Maritimes : 5 242 500 €

→ Acteurs privés : 786 000 €



- **4 – Périmètre du programme d'actions**

Le périmètre du programme d'actions s'étend sur un département (Alpes-Maritimes) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et concerne 5 communes pour environ 158 500 habitants.

## → Liste des communes

1 : 06029 – Cannes, 2 : 06030 – Le Cannet, 3 : 06079 – Mandelieu-la-Napoule, 4 : 06085 – Mougins, 5 : 06138 – Théoule-sur-Mer.

# PAPI complet Cannes Pays de Lérins

## Légende

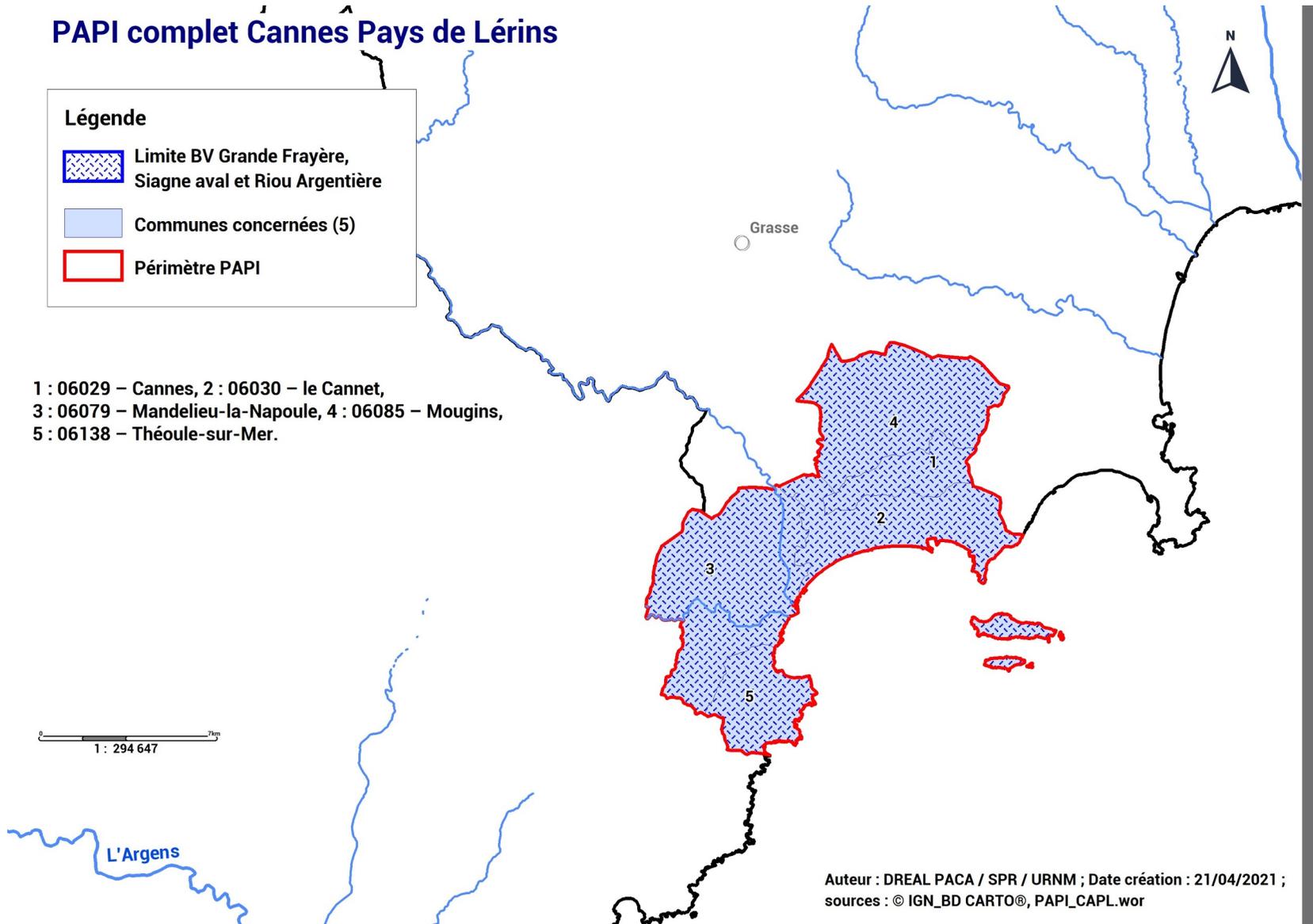
-  Limite BV Grande Frayère, Siagne aval et Riou Argentièrre
-  Communes concernées (5)
-  Périmètre PAPI

1 : 06029 – Cannes, 2 : 06030 – le Cannet,  
3 : 06079 – Mandélieu-la-Napoule, 4 : 06085 – Mougins,  
5 : 06138 – Théoule-sur-Mer.

0 7km  
1 : 294 647

L'Argens

Auteur : DREAL PACA / SPR / URNM ; Date création : 21/04/2021 ;  
sources : © IGN\_BD CARTO®, PAPI\_CAPL.wor



## • 5 – Stratégie du PAPI

Le PAPI complet Cannes Pays de Lérins fait suite à un premier PAPI d'Intention qui s'est terminé en 2020 dont l'objectif principal a été la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes suites aux inondations d'octobre 2015.

La stratégie à long terme sur le territoire est la suivante :

- un travail ambitieux sur la rétention des ruissellements à la source, pour l'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et dans l'urbanisme ;
- une reconfiguration "raisonnée" des sections des vallons urbains ;
- un recours pertinent aux ouvrages hydrauliques ;
- une réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, incontournable sur l'ensemble du territoire ;
- un travail de sensibilisation de la population avec pour enjeu l'entretien de la mémoire du risque ;
- un renforcement continu du dispositif de surveillance, d'alerte et de gestion de crise.

A court terme, pour le programme 2021-2026, une priorisation des actions a été faite :

- poursuivre et amplifier le travail de sensibilisation des populations, d'optimisation des moyens de surveillance et d'alerte, de mutualisation des moyens de gestion de crise et de réduction de la vulnérabilité engagée dans le PAPI d'intention ;
- concentrer les efforts de protection sur les secteurs les plus touchés en 2015 et 2019 où une action à court terme est possible ;
- pour les autres secteurs : réaliser les études pré-opérationnelles en prévision des programmes suivants, renforcer le programme de réduction de la vulnérabilité, garantir le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques dans leur capacité actuelle.

⇒ Pour en savoir plus : <https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>